



Voiture accidentée dans la concession

Par **lucaslu73**, le **06/12/2012** à **18:11**

j'ai déposé ma voiture pour une révision à ma concession Toyota , 2 jours plus tard celle ci m'apprend qu'un mécanicien en faisant un essai routier a eu un accident .
Un semi remorque a arraché tout le côté droit .
2 portières à changer , l'aile arrière , jante arrière, npare choc avant et arrière .
Même si c'est leur assurance qui prend en charge et que le mécanicien n'est pas en tort , quels recours puis je avoir contre eux ?
Merci

Par **Lag0**, le **06/12/2012** à **18:38**

Bonjour,
Le concessionnaire va prendre en charge les réparations et va vous rendre un véhicule en parfait état (peut-être même en meilleur état qu'à l'origine).
De plus, je suppose que pendant le temps des réparations, il va vous prêter un véhicule.
Quel recours voudriez-vous avoir en plus ?
Je précise que j'ai eu la même mésaventure et avec une Toyota aussi !